



Salaire mal payés depuis plusieurs mois et camera de surveillance

Par **val18**, le **22/09/2013** à **09:50**

bonjour, depuis quelques moi mon employeur me règle une partie de mon salaire le 10 et le reste le 20 ou 21. Depuis 2 mois il ne m'a pas fournit les bulletins de salaire. Il dit que le comptable est en vacances. Je voudrais bien être comptable pour pouvoir avoir 2 mois de vacances moi...
Par ailleurs depuis une semaine maintenant, il a installé des caméras de surveillance dont une qui me film 7 heures par jour. Tout ceci est abusé. Aidez moi s'il vous plait car psychologiquement cela est très difficile à vivre au bout de 12 ans bientôt d'investissement

Par **Consuelo**, le **24/09/2013** à **19:32**

Bonjour, le versement du salaire doit intervenir tous les 30 jours, peu importe la date.
Les mentions de dates et de mode de paiement du salaire portés sur vos bulletins de salaire doivent correspondre à la réalité.
La délivrance du bulletin de salaire à chaque paiement du salaire est une obligation de l'employeur.
Lors de l'installation d'un système de vidéosurveillance, chaque salarié doit être informé par écrit et personnellement de l'existence du dit système de vidéosurveillance qui doit d'ailleurs faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.
Vous devriez écrire en recommandé avec accusé de réception à votre employeur pour lui demander de bien vouloir respecter ses obligations.
Vous devriez aussi vous rendre sur infogreffe afin de vérifier la santé de votre entreprise....
Bien cordialement